

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
de TOUFFREVILLE SUR EU  
du vendredi 24 septembre 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.*

**Présents :** Messieurs BOUGUENNEC Christian, DAGICOUR Jean-Jacques, LEBAS Fabien, MASSY Jérôme et MERLIN Paul, Mesdames DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine et MULOT Catherine.

**Absents :** Messieurs CLEMENT Sébastien et DAGICOUR Denis et Mme TRIZAC Myrienne

**Pouvoirs :** Monsieur DAGICOUR Denis a donné pouvoir à Monsieur DAGICOUR Jean-Jacques et Madame TRIZAC Myrienne a donné pouvoir à Madame MERLIN Christine

**Secrétaire de séance :** Mr LEBAS Fabien

Mr la Maire informe le conseil municipal de l'ajout de deux questions complémentaires à l'ordre du jour :

- Couverture WIFI du camping
- Achat d'un mobil-home au camping

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2021**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de conseil du 5 juillet 2021 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**Avenant à la convention de mise à disposition relatif à la dématérialisation**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes quelle que soit leur taille démographique, devront être capables de recevoir toute demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. La commune de Petit-Caux propose d'intégrer cette procédure à la convention de mise à disposition en cours. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Petit-Caux d'intégrer à la convention la SVE (Saisine par Voie Electronique) et la PLAT'AU (Plate-forme des autorisations d'urbanisme) pour un coût de 170,53€ pour la commune et mandate Mr le Maire pour la signature de l'avenant à la convention de mise à disposition relatif à la dématérialisation.

### **Contrats d'assurance des Risques Statutaires du CDG 76**

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de TOUFFREVILLE SUR EU de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal de TOUFFREVILLE SUR EU, après en avoir délibéré

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : le conseil municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le conseil municipal de TOUFFREVILLE SUR EU demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : le conseil municipal de TOUFFREVILLE SUR EU autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

### **Remboursement GAN Assurances concernant les vols d'août 2021**

Suite aux cambriolages subis courant du mois août 2021, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le montant du règlement des dommages par GAN Assurances. Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter ces indemnisations et mandate Mr le Maire pour la perception de ces montants :

- Vol du camion : 4 861€
- Vol des ateliers communaux : 4340,30€
- Vol du camping : montant du préjudice 2230,50€ ; montant d'indemnisation estimée : 2200€

### **Décisions modificatives des budgets 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de la commune de l'exercice 2021

#### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	114	Autres installations, matériel et outillage t...	2 201,30
21	21571	113	Matériel roulant	7 000,00
023	023		Virement à la section d'investissement	9 201,30
<b>Total</b>				<b>18 402,60</b>

#### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	9 201,30
77	7718		Autres produits exceptionnels sur opérations ...	9 201,30
<b>Total</b>				<b>18 402,60</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	114	Autres installations, matériel et outillage t...	2 000,00
20	2051	110	Concessions et droits similaires	400,00
<b>Total</b>				<b>2 400,00</b>

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	120	Autres installations, matériel et outillage t...	-2 400,00
<b>Total</b>				<b>-2 400,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget du camping de l'exercice 2021

#### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	100	Installations générales - agencements - aména...	2 069,20
023	023		Virement à la section d'investissement	2 069,20
67	6718		Autres charges exceptionnelles sur opérations...	130,80
<b>Total</b>				<b>4 269,20</b>

## **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	2 069,20
77	7718		Autres produits exceptionnels sur opérations ...	2 200,00
<b>Total</b>				<b>4 269,20</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget du camping de l'exercice 2021*

## **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2183	106	Matériel de bureau et matériel informatique	2 500,00
65	6541		Créances admises en non-valeur	100,00
<b>Total</b>				<b>2 600,00</b>

## **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2128	105	Agencements et aménagements d'Autres terrains	-2 500,00
011	6068		Autres matières et fournitures	-100,00
<b>Total</b>				<b>-2 600,00</b>

### ***Repas du 11 novembre et colis de fin d'année***

*Chaque année, à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, un repas est organisé au profit des anciens combattants et des personnes âgées de 70 ans et plus, de la commune, inscrits sur la liste électorale. La mairie gère l'organisation de cette manifestation et prend à sa charge le règlement des dépenses. Les personnes participant au repas et non exonérées, régleront leur part à la commune à l'ordre du Trésor Public.*

*Les tarifs sont les suivants :*

- 30 € pour le repas du midi
- 35 € au total pour les repas du midi et du soir
- Demi-tarif, cette année, pour les membres du conseil municipal
- Gratuit pour les personnes âgées de 70 ans et plus.
- Gratuit pour les employés communaux.

*Le conseil municipal décide de retenir la Société « LEVACHER Traiteur » pour le repas considéré.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'offrir un colis aux personnes âgées de 70 ans et plus de la commune, inscrites sur la liste électorale.*

*La société Pierre Champion est retenue pour cette prestation et le colis « Souvenirs des Gastronomes » d'une valeur de 29,95€ est sélectionné. Une commande de 36 colis est validée. Le conseil municipal de Touffreville sur Eu, après en avoir délibéré, décide de fixer la date du Goûter des Anciens, pour les habitants de 65 ans et plus, au Jeudi 16 Décembre 2021 à 14h. Les colis seront distribués à cette occasion. Ceux qui ne pourront le percevoir, pour raisons diverses, se le procureront à la mairie, le vendredi 17 décembre 2021, de 17 H 30 à 19 H 00 (Heures de permanences). Pour les personnes ne pouvant se déplacer, le colis leur sera porté à domicile.*

### **Expérimentation du compte financier unique**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le Compte Financier Unique (CFU) sera mise en place pour l'ensemble des collectivités locales, la commune de TOUFFREVILLE SUR EU, s'est portée candidate pour la seconde vague d'expérimentation portant sur les comptes des exercices 2022 et 2023, en accord avec le trésorier, Mr. LESAGE. La candidature ayant été retenue, le conseil municipal, après délibération, mandate Mr le Maire pour signer la convention sur les conditions et modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du CFU. Mr le Maire informe qu'une mise à jour de l'ensemble des logiciels administratifs de la commune sera nécessaire pour coût estimé de 4 000€.

### **Admission en Non-Valeur**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Trésorerie demandant au conseil municipal de délibérer sur l'admission en non-valeur de créances paraissant irrécouvrables :

- Pour la commune d'un montant de 430,54€ (Titre 160/2018 de Mr COULON Damien de 200,00€ et titre 53/2019 de Mr VIDEAU Ludovic de 230,54€)
- pour le camping d'un montant de 196,00€ (Titre 19/2018 de Mr HEL Maarten de 61,60€ et titre 21/2019 de Mme ESCLAVONT Ingrid de 134,40€)

Le conseil municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes : n°19 de l'exercice 2018 de Mr HEL Maarten de 61,60€
- que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 61,60€ euros.
- que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2021 du camping municipal « Les Acacias » au compte 6541.

Pour les autres titres, Mr. Le Maire propose de se rapprocher de Mr. Le Trésorier, afin de connaître les éventuelles poursuites à envisager sur les dossiers non pris en compte...

### **Couverture WIFI du camping**

Mr le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une antenne relais dans le camping afin d'améliorer la couverture WIFI notamment sur l'extension de celui-ci. Après délibération le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société NOMOSPHERE, d'un montant de 1 470€ HT et mandate Mr le Maire pour la réalisation de ce projet.

### **Achat d'un mobil-home au camping**

Mr le Maire propose au conseil municipal, la possibilité d'envisager l'acquisition d'un mobil-home. Le conseil municipal donne son accord et mandate Mr le Maire pour effectuer les recherches et l'éventuel achat d'un mobil-home et de ses accessoires, dans la limite du budget disponible.

### **Point sur les dossiers et travaux en cours**

Mr le Maire informe le conseil municipal que :

- L'entreprise COLAS à l'origine des travaux du rond-point, rue de la Vallée, va réaliser les finitions prévues, en octobre 2021.
- Les travaux de mise en accessibilité du cimetière se terminent, le portail et son socle ainsi que la place pour personnes à mobilité réduite (PMR) vont être réalisés prochainement. Un gravillonnage autour des pierres tombales est envisagé.

- Un nouveau panneau d'affichage va être installé à l'entrée du camping afin d'y mettre le plan et le règlement intérieur de celui-ci. Une zone d'attente pour les véhicules voulant accéder au camping va être aménagée à proximité de l'entrée afin d'éviter l'obstruction de celle-ci.

- Pour répondre à la demande d'hébergement de nombreux travailleurs de la centrale nucléaire de PENLY, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir exceptionnellement le camping municipal cet hiver. Durant cette période les garages morts ne seront pas autorisés.

- L'achat d'un nouveau camion pour remplacer celui qui a été volé et détruit, est en cours, le conseil municipal mandate Mr le Maire pour son acquisition dans la limite du budget disponible.

### **Questions diverses**

Mr le Maire :

- Informe le conseil municipal que le projet de laverie au camping a été annulé par la société PHOTOMATON, par crainte d'une rentabilité insuffisante de ce projet. Mr le Maire avise le conseil que vu le retour très positif de la part des occupants du camping et des habitants, sur ce projet, qu'une nouvelle étude de faisabilité sera envisagée.

- Remercie Mme MULOT Catherine et Mr PERNUIT Stéphane, pour le don d'une armoire installée dans la salle de réunion de la mairie, permettant le rangement des registres d'état civil, ainsi que Mr et Mme VAS Yves, pour le don d'une encyclopédie.

- Informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) 76, a chiffré le coût des travaux d'enfouissement des réseaux restants (rue de Sang-Roy et impasse du Viaduc) à 325 000€ avec une participation de 80 000€ pour la commune. Ces travaux sont prévisionnels pour le budget 2022.

- Présente les projets de dessins des enfants de l'école de Mr TOUSSART pour la confection d'un vitrail représentant l'histoire de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU, pour la chapelle SAINT AQUILIN (VAL DU ROY), désacramentalisée à VILLY SUR YERES. Cette réalisation fait suite à un projet commun de toutes les communes de la vallée de l'Yères. Il sera présenté aux habitants avant sa mise en place en 2022.

Mr BOUGUENNEC propose aux conseillers de tester les décorations de Noël existantes, de la commune afin d'envisager leur installation.

Mr LEBAS signale que les abords de la route d'accès à la commune de TOUFFREVILLE SUR EU au niveau de la rue de Sang-Roy, ne sont plus entretenus. Mr le Maire précise que cet endroit est sur le territoire de la commune de CRIEL SUR MER et qu'il va contacter celle-ci pour l'en informer.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits**